



Rapport du président de la FAPPUNB
À la plénière et l'AGA le 8 mai 2025

Chères, chers collègues,

Pour les membres qui ne connaissent pas la Fédération des associations de professeurs du Nouveau-Brunswick (FAPPUNB) ou pour rappel, la FAPPUNB a été fondée en 1970 par et pour les associations de professeurs des universités publiques de la province et a été incorporée en 1981.

La fédération est bilingue et veille à ce que ce fait soit reflété dans toutes ses activités et communications.

Les décisions (conception, plan, orientation, financement, etc.) concernant l'éducation postsecondaire relèvent de la compétence provinciale. Plus les associations de corps professoraux présentent un front uni aux décideurs provinciaux, plus elles ont de chances d'être écoutées. L'union fait la force et c'est la raison d'être de la FAPPUNB.

La principale activité de la fédération est la promotion du secteur universitaire public de la province auprès du gouvernement, des médias, des autres intervenants de l'EPS et des syndicats, ainsi que du public.

La FAPPUNB dépend essentiellement du bénévolat de ses membres pour mener à bien ses activités. Elle ne compte qu'un seul employé à temps plein : la directrice générale. Par conséquent, la contribution de chaque membre du corps professoral, que ce soit au sein du bureau de direction, du conseil d'administration ou des différents comités, est inestimable.

Toujours à l'affût de nouvelles occasions de promouvoir et de défendre les intérêts des associations membres et de l'enseignement postsecondaire public au Nouveau-Brunswick, la Fédération surveille de nombreuses sources d'information, rédige des communiqués de presse et des commentaires, maintient une présence sur les réseaux sociaux et publie de l'information sur le site Web de la Fédération.

La FAPPUNB est également ouverte aux possibilités de collaboration et cherche à travailler avec d'autres associations et syndicats du Nouveau-Brunswick. La fédération accueille favorablement les pétitions, les demandes de lettres d'appui ou les invitations à manifester sur des questions d'intérêt commun et là où le corps professoral serait le bienvenu. Les associations membres peuvent donc s'attendre à être invitées à répondre à des appels à l'action dans de tels cas.

Voici un résumé des travaux menés par votre fédération depuis le rapport soumis à la dernière plénière et AGA, tenue le 9 mai 2024.

Lors de la dernière assemblée plénière et de l'AGA, il a été décidé que les sujets ou questions suivants seraient abordés au cours de l'année en cours :

- L'indigénisation du corps professoral
- La révision du document sur le financement des universités publiques basé sur la performance
- La création d'un exposé de position sur le financement des universités
- La refonte du site web de la FAPPUNB
- La poursuite de l'étude sur les administrations universitaires pour soutenir la défense du financement des universités publiques
- L'amélioration du site web de la FAPPUNB en ce qui concerne les menaces potentielles de cybersécurité
- La présentation des questions de cybersécurité lors de la prochaine assemblée générale annuelle.
- L'éducation des membres en vue de la période électorale est un autre aspect essentiel.

Cependant, la plupart de ces objectifs ont dû être mis de côté lorsqu'il s'est avéré nécessaire, immédiatement après la plénière et l'AGA, que la FAPPUNB revise ses opérations et ses structures.

Restructuration de la FAPPUNB

La restructuration de la FAPPUNB est devenue la principale priorité de l'année écoulée lorsque, le 9 mai 2024, l'AUNBT a avisé le conseil d'administration de la FAPPUNB que le bureau de direction de l'AUNBT souhaitait entamer le processus de retrait en raison de problèmes financiers.

En conséquence, la procédure de retrait d'une association membre, telle que définie à l'article 6 des [Règlements administratifs de la FAPPUNB](#), a été mise en œuvre. De nombreuses réunions ont eu lieu entre le bureau de direction de la FAPPUNB et les membres du bureau de direction de l'AUNBT, et il y a eu un échange de lettres et de courriels entre chaque président. Des réunions du bureau de direction de la FAPPUNB et du Conseil d'administration de la FAPPUNB ont également été convoquées pour faire face à la situation. Tout le monde a travaillé ensemble pour explorer les moyens par lesquels la FAPPUNB pourrait réduire de manière significative ses coûts de fonctionnement et diminuer les cotisations de ses membres. Je tiens ici à remercier Carol Pomare qui a analysé les chiffres et proposé des scénarios viables, dont l'un a été approuvé par le conseil d'administration de la FAPPUNB lors de sa réunion du 22 février 2025.

Au cours de ces échanges, nous avons également tenté de ramener l'ABPPUM (l'association des professeurs du campus de Moncton de l'U de M) au sein de la fédération. La FAPPUNB a fait valoir que l'ABPPUM nous manquait à la table de la fédération et qu'elle avait la possibilité d'obtenir une réduction importante de ses cotisations. Cependant, l'ABPPUM a décliné l'offre de redevenir une association membre payante, insistant sur le fait qu'elle demeurerait solidaire de ses collègues de toutes les autres associations de professeurs d'universités publiques du Nouveau-Brunswick.

Le 13 avril 2025, j'ai été informé par le président de l'AUNBT, Viqar Husain, que le bureau de direction de l'AUNBT avait accepté les nouvelles conditions financières et les cotisations correspondantes.

En ce qui concerne la restructuration de la FAPPUNB et les mesures d'économie qu'elle implique, il convient de noter le départ à la retraite de notre directrice générale, Lise Robichaud, le 31 décembre 2025, ainsi que la fermeture du bureau physique de la Fédération dans les mois à venir. Le poste de direction générale ne sera plus pourvu à partir de 2026. La Fédération passera à un nouveau modèle, inspiré de celui adopté par la Confederation of Alberta Faculty Associations (CAFA). Le bureau de direction de la FAPPUNB et son conseil d'administration, avec l'aide précieuse de notre directrice générale, veilleront à ce que la transition vers le nouveau modèle se fasse le plus harmonieusement possible pendant le reste de l'année. Des mises à jour régulières seront fournies aux associations membres.

Fonds d'aide juridique pour les associations membres

La FAPPUNB dispose d'un fonds d'aide juridique auquel les associations membres peuvent s'adresser une fois par an pour recevoir jusqu'à 10 000 \$ pour « ... les frais juridiques liés à l'arbitrage, aux actions en justice ou aux actions devant la Commission du travail et de l'emploi ou tout autre organisme gouvernemental tel que, mais sans s'y limiter, la Commission des droits de la personne et le Commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée ». Cette année, sur recommandation du Comité du Fonds d'aide juridique de la FAPPUNB au Conseil d'administration de la FAPPUNB, la MAFA et la FAUST ont reçu respectivement 3 000 et 7 000 dollars.

Lobbying et relations publiques

- **Semaine de l'équité d'emploi du 21 au 25 octobre 2024.** - Des messages ont été publiés sur les médias sociaux concernant les conditions de travail défavorables du personnel académique contractuel et l'importance de rendre la situation équitable pour tous. Des messages similaires ont été publiés en prévision des élections provinciales du 21 octobre 2024.
- -Le 11 décembre 2024, j'ai accordé **une entrevue à une journaliste de Toronto**, une diplômée de MtA Carly Penrose, pour le Investigative Journalism Foundation. Le résultat a été un paragraphe dans un article de synthèse publié le lendemain dans leur lettre d'information hebdomadaire (abonnement obligatoire) et intitulé « University Faculty wants the Government of New Brunswick to make getting a post-secondary education in the province more accessible for young people (Le personnel universitaire souhaite que le gouvernement du Nouveau-Brunswick rende l'éducation postsecondaire plus accessible aux jeunes dans la province) ». Un agent de communication du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick aurait répondu par courriel que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail « ... s'est engagé à rendre l'éducation universitaire plus accessible, et il continuera à offrir des prêts étudiants provinciaux sans intérêt, et il s'est engagé à explorer des subventions supplémentaires pour les étudiants qui étudient pour travailler dans des domaines hautement prioritaires, tels que les métiers ». Le responsable des communications a ajouté qu'il consulterait les professeurs des universités et que toute décision de financement serait prise lors des délibérations budgétaires annuelles. »
- **Équité pour les étudiantes et étudiants internationaux**
À l'invitation du Centre de justice pour les migrants Madhu Verma pour soutenir les étudiants internationaux, la FAPPUNB a accepté de figurer sur la liste des organisations soutenant la déclaration. À l'occasion de la Journée internationale des migrants, le 18 décembre 2024, la FAPPUNB a publié [un communiqué de presse](#) à cet effet, ainsi que des messages sur les médias sociaux. En conséquence, un article a été publié le lendemain dans le Brunswick News/Postmedia, dans lequel la FAPPUNB et ses associations membres figuraient sur la liste des organisations soutenant la déclaration.

- **Élections provinciales du Nouveau-Brunswick, le 21 octobre 2024**

La FAPPUNB, avec l'aide de l'agente aux campagnes et de l'agente aux politiques et relations gouvernementales de l'ACPPU, a préparé et exécuté la campagne bilingue de la Fédération en vue des élections provinciales du 21 octobre 2024 au Nouveau-Brunswick. Il y a eu quatre blogues hebdomadaires et de nombreux affichages sur les médias sociaux, ainsi qu'une lettre type adressée à chaque chef de parti.

- **Contribution de la FAPPUNB aux consultations prébudgétaires pour le budget provincial 2025-2026**

Le point principal de la lettre que la FAPPUNB a soumise au ministre des Finances et au Conseil du Trésor du Nouveau-Brunswick est qu'une éducation universitaire bien pensée et bien financée est une partie essentielle de la solution aux divers problèmes de la province (santé, démographie, développement), en particulier avec la situation géopolitique actuelle.

Le budget provincial 2025-2026 a été déposé le 18 mars 2025. Les parties prenantes, y compris la FAPPUNB, ont été invitées à participer à la présentation annuelle des parties prenantes avant le dépôt officiel du budget. Le financement des activités des universités publiques sera augmenté de 1 % en 2025-2026. Bien entendu, la FAPPUNB a été déçue et l'a fait savoir en termes forts dans un communiqué de presse et sur les médias sociaux. Des extraits de ce communiqué de presse ont été cités dans le Telegraph Journal, Academics Top Ten in Higher Education et dans une présentation de Higher Education Strategy Associates (HESA) sur les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada.

- **Projet de loi 12 en Nouvelle-Écosse - *An Act Respecting Advanced Education and Research***

Le projet de loi 12, présenté pour la première fois le 19 février 2025, confère au ministre de l'Enseignement supérieur de la Nouvelle-Écosse le pouvoir absolu d'orienter les priorités en matière de recherche, de restructurer les conseils d'administration des universités et de nommer jusqu'à 50 % de leurs membres, ainsi que d'obliger une université à se soumettre à un plan de revitalisation à sa guise. Pour en savoir plus sur les menaces que le projet de loi 12 fait peser sur les universités de la Nouvelle-Écosse, cliquez sur le lien suivant : <https://www.ansut.ca/wp-content/uploads/2025/03/Bill-12-Briefing-Document.pdf> . L'ANSUT (Association of Nova Scotia University Teachers) et l'ACPPU ont coordonné une campagne d'envoi de lettres et une campagne dans les médias sociaux afin d'empêcher l'adoption du projet de loi 12. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 26 mars 2025.

Projet de loi 8 - Loi concernant la Loi sur l'attribution de grades universitaires

Déposé le 19 mars 2025, le projet de loi 8 a franchi l'étape de la deuxième lecture (c'est-à-dire qu'il a été envoyé au [Comité permanent de la politique économique](#) qui l'examinera en mai) le 25 mars. Bien que le libellé du projet de loi ne soit pas explicite, s'il reçoit la sanction royale, il donnera au ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick le pouvoir d'approuver de nouveaux programmes dans les universités privées et de permettre à ces dernières de faire la publicité de ces nouveaux programmes, **sous réserve d'une recommandation positive** de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM). Actuellement, c'est le Cabinet du gouvernement qui a le dernier mot après avoir reçu les recommandations de la CESPM sur l'approbation ou non d'un nouveau programme. Cela a été confirmé à la fédération lors d'une réunion

que la directrice générale et moi-même avons eue le 15 avril 2025 avec la directrice générale de la CESPM. Ce point est inscrit à l'ordre du jour de l'AGA 2025.

C'est également l'un des points sur lesquels nous souhaitons nous entretenir avec le ministre intérimaire de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, Jean-Claude D'Amours, lorsque nous le rencontrerons le 16 mai prochain.

- **Élections fédérales 2025**

La FAPPUNB s'est pleinement engagée dans la campagne de l'ACPPU « Déverrouillons l'accès à l'éducation » en prévision des élections fédérales du 28 avril 2025, en fournissant des modèles de lettres aux politiciens et des messages dans les médias sociaux.

- Nous maintenons les lignes de communication avec **les syndicats/associations d'étudiants** ouvertes tout au long de l'année. Par exemple, nous avons tenu des réunions virtuelles avec des représentants de l'Association des étudiants du Nouveau-Brunswick (AENB-NBSA) le 12 mars 2025, et avec des représentants du syndicat étudiant du campus de Fredericton de UNB (UNBSU) le 3 février ainsi que le 20 mars 2025. Les personnes étudiantes des universités publiques du Nouveau-Brunswick sont préoccupées par l'accès aux transports publics, au logement, à la sécurité alimentaire, aux services de santé mentale et aux emplois d'été.
- Le 9 avril, une journaliste/chercheuse de l'émission quotidienne de Radio Canada « L'heure de pointe Acadie » m'a contacté pour parler des préoccupations concernant les professeurs d'université qui se rendent aux États-Unis pour des recherches ou des conférences, de l'immigration des professeurs américains au Canada pour enseigner dans nos universités et du projet de loi 12 en Nouvelle-Écosse, comme mentionné plus haut dans ce rapport.
- Le 15 avril 2025, j'ai été contacté à nouveau pour l'émission quotidienne de Radio Canada « L'heure de pointe Acadie ». Cette fois-ci, il s'agissait des personnes étudiantes de l'Université de Moncton qui étaient en colère après avoir appris la décision du conseil d'administration d'augmenter les frais de scolarité de 3 % pour une deuxième année consécutive. La fédération étudiante du campus de Moncton a alors suggéré qu'au lieu d'augmenter les frais de scolarité pour équilibrer le budget, il serait possible de réaliser des économies en réduisant le nombre de crédits de dégrèvement accordé aux membres du corps professoral qui occupent des postes administratifs.

J'ai essentiellement expliqué les raisons pour lesquelles les crédits de dégrèvement sont accordés dans toute université, comment ils sont attribués et qui les paie, et j'ai indiqué que le sous-financement chronique des universités publiques était à l'origine du problème.

Remerciements

En conclusion, je tiens à remercier les personnes suivantes :

- la directrice générale, Lise Robichaud, pour son soutien indéfectible à mon rôle de président et sa contribution aux activités, au bon fonctionnement et aux initiatives de la Fédération ;
- mes collègues du bureau de direction pour leur soutien indéfectible, Lacina Coulibaly (APPUMCE), Julien Massicotte (APPUMCE) Carol Pomare (MAFA), et Gemma Porter (FAUST) ;
- les membres du conseil d'administration et des différents comités pour leur contribution inestimable au bon fonctionnement des activités de la Fédération.

Je remercie également les associations membres qui m'ont invité à leurs assemblées générales. Je suis reconnaissant de pouvoir partager avec vous le travail de votre fédération et d'en apprendre davantage sur ce qui est important pour mes collègues.

Respectueusement soumis,

Jean Sauvageau
Le 8 mai 2025